

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Septembre 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **84 951 705** dinars et un résultat bénéficiaire de la période de **815 786** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV » au 30 Septembre 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les certificats de dépôt émis par l'UBCI représentent, au 30 septembre 2020, 18,21% de l'actif de l'Union Financière Alyssa Sicav dépassant, ainsi, le seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 28 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :
ECC MAZARS
Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/09/2020 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
	ACTIFS				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	61 950 862,125	69 773 070,582	67 293 174,386
	a- Obligations et valeurs assimilées		61 950 862,125	69 773 070,582	67 293 174,386
	b- Autres valeurs		0,000	0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	23 000 829,854	18 560 740,311	14 746 426,627
	a- Placements monétaires		15 471 188,871	5 990 107,248	5 983 590,478
	b- Disponibilités		7 529 640,983	12 570 633,063	8 762 836,149
AC 3	Créances d'exploitations	3.3	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.4	13,311	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		84 951 705,290	88 333 810,893	82 039 601,013
	PASSIF		626 944,852	518 620,163	276 822,774
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.5	597 117,571	495 562,959	185 670,795
PA 2	Autres créditeurs divers	3.6	29 827,281	23 057,204	91 151,979
	ACTIF NET		84 324 760,438	87 815 190,730	81 762 778,239
CP 1	Capital	3.7	81 839 074,030	85 139 350,184	78 465 017,581
CP 2	Sommes distribuables	3.8	2 485 686,408	2 675 840,546	3 297 760,658
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		652,763	700,382	645,399
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 485 033,645	2 675 140,164	3 297 115,259
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		84 951 705,290	88 333 810,893	82 039 601,013

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2020 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
PR 1	Revenus du portefeuille-titres	3.1	746 728,851	2 307 581,535	871 798,813	2 749 003,420	3 593 834,784
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		746 728,851	2 307 581,535	871 798,813	2 749 003,420	3 593 834,784
PR 2	Revenus des placements monétaires	3.2	278 137,846	733 036,020	243 340,068	680 212,571	887 227,793
	Total des revenus des placements		1 024 866,697	3 040 617,555	1 115 138,881	3 429 215,991	4 481 062,577
CH 1	Charges de gestion des placements	3.9	-188 572,549	-551 644,436	-196 134,199	-605 368,557	-791 039,355
	Revenu net des placements		836 294,148	2 488 973,119	919 004,682	2 823 847,434	3 690 023,222
CH 2	Autres charges	3.10	-29 884,236	-87 894,853	-30 068,551	-91 820,897	-120 726,848
	Résultat d'exploitation		806 409,912	2 401 078,266	888 936,131	2 732 026,537	3 569 296,374
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation		83 631,456	83 955,379	44 968,927	-56 886,373	-272 181,115
	Sommes distribuables de la période		890 041,368	2 485 033,645	933 905,058	2 675 140,164	3 297 115,259
PR 4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-83 631,456	-83 955,379	-44 968,927	56 886,373	272 181,115
	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		9 381,240	27 939,780	8 802,709	27 837,810	37 219,050
	Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	1 442,731	888,200	888,200
	Frais de négociation de titres		-5,319	-5,319	0,000	-1 428,170	-1 428,170
	Résultat net de la période		815 785,833	2 429 012,727	899 181,571	2 759 324,377	3 605 975,454

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	815 785,833	2 429 012,727	899 181,571	2 759 324,377	3 605 975,454
a- Résultat d'exploitation	806 409,912	2 401 078,266	888 936,131	2 732 026,537	3 569 296,374
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	9 381,240	27 939,780	8 802,709	27 837,810	37 219,050
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	1 442,731	888,200	888,200
d- Frais de négociation de titres	-5,319	-5,319	0,000	-1 428,170	-1 428,170
AN2- Distributions de dividendes	0,000	-3 271 674,213	0,000	-3 404 373,750	-3 404 373,750
AN3- Transactions sur le capital	3 914 213,870	3 404 643,685	1 765 989,186	-7 603 384,569	-14 502 448,137
a- Souscriptions	12 272 761,055	28 281 390,621	12 499 892,999	36 531 724,892	47 285 747,781
- Capital	12 072 000,000	27 657 100,000	12 285 500,000	35 698 600,000	46 152 300,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-97 259,313	-225 492,632	-104 652,898	-307 642,202	-395 412,676
- Régularisation des sommes distribuables	298 020,368	849 783,253	319 045,897	1 140 767,094	1 528 860,457
b- Rachats	8 358 547,185	24 876 746,936	10 733 903,813	44 135 109,461	61 788 195,918
- Capital	8 210 200,000	24 283 800,000	10 549 700,000	42 974 000,000	60 168 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-66 011,170	-198 314,620	-89 858,999	-370 909,342	-515 665,973
- Régularisation des sommes distribuables	214 358,355	791 261,556	274 062,812	1 532 018,803	2 135 461,891
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 729 999,703	2 561 982,199	2 665 170,757	-8 248 433,942	-14 300 846,433
AN4- Actif Net					
a- En début de période	79 594 760,735	81 762 778,239	85 150 019,973	96 063 624,672	96 063 624,672
b- En fin de période	84 324 760,438	84 324 760,438	87 815 190,730	87 815 190,730	81 762 778,239
AN5- Nombre d'actions					
a- En début de période	786 364	791 249	841 298	931 410	931 410
b- En fin de période	824 982	824 982	858 656	858 656	791 249
VALEUR LIQUIDATIVE	102,214	102,214	102,270	102,270	103,333
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,91%	3,94%	4,15%	4,08%	4,08%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30/09/2020

Présentation de la société :

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a été créée en 1993, sous forme de SICAV obligataire de type distribution

UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés à partir du 10 juin 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point subissent une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- Référentiel D'élaboration Des Etats Financiers

Les états financiers arrêtés au 30/09/2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes Comptables Appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en dates d'arrêtés.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30/09/2020 d'obligations et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

		30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
BTA	(1)	50 468 343,584	50 418 255,442	50 771 201,834
Obligations émises par l'Etat	(2)	612 823,221	1 216 615,082	1 231 455,738
Obligations des Sociétés	(2)	10 869 695,320	18 138 200,058	15 290 516,814
Total		61 950 862,125	69 773 070,582	67 293 174,386

(1) Bons de trésor assimilable :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% de l'Actif
BTA		49 687 658,956	50 468 343,584	59,41%
BTA 04-2024	5 000	4 816 500,000	5 043 184,560	5,94%
BTA-04-2028	1 000	935 200,000	982 950,593	1,16%
BTA052022	6 950	8 205 558,956	7 267 481,130	8,55%
BTA082022	32 000	30 876 900,000	32 012 597,232	37,68%
BTA-10-2026	5 000	4 853 500,000	5 162 130,069	6,08%

(2) Obligations :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% de l'Actif
Obligations Emises par l'Etat		604 423,500	612 823,221	0,72%
EMPRUNT NAT2014 catégorie B	30 250	604 423,500	612 823,221	0,72%
Obligations des Sociétés		10 577 379,000	10 869 695,320	12,80%
AMENBANK ES2009	30 000	798 900,000	798 995,430	0,94%
AMENBANK2008 SUB B	20 000	800 000,000	816 324,384	0,96%
AMENBANKES2011-1	10 000	100 000,000	100 066,850	0,12%
AMENBANKSUB2010	18 000	599 400,000	602 741,272	0,71%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	600 000,000	632 705,574	0,74%
BH 2009CATB	50 000	1 920 000,000	1 981 167,213	2,33%
BNASUB09	23 300	620 479,000	633 477,439	0,75%
CIL 2016-1- 7.5%	5 000	100 000,000	102 268,493	0,12%
CIL 2017-2 - 7.95%	10 000	600 000,000	620 909,589	0,73%
CIL2015-2 T 7.65%	5 000	100 000,000	105 635,082	0,12%
HL 2015-2 A7.65%	10 000	200 000,000	206 270,904	0,24%
HL 2016-1 7.65%	10 000	200 000,000	203 185,754	0,24%
HL 2016-2 7.65%	19 400	776 000,000	815 965,272	0,96%
HL 2017-3 8%	10 000	600 000,000	626 124,590	0,74%
HL 2020-2 10.6%	6 500	650 000,000	650 000,000	0,77%
TLS2015-2	10 000	200 000,000	206 936,986	0,24%
TLS2016-1	10 000	200 000,000	205 884,931	0,24%
TLS2017-2 7.95%	10 000	600 000,000	624 605,902	0,74%

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% de l'Actif
UIB SUB 2016-A 7.4%	9 500	380 000,000	396 533,945	0,47%
UIB2009-1 CAT B	20 000	532 600,000	537 479,491	0,63%
INTERCALAIRE HL 2020-2 10.6%			2 416,219	0,00%

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Revenus des obligations et valeurs assimilées					
Revenus des obligations					
- Intérêts	151 167,560	531 735,845	276 233,663	981 728,670	1 232 374,882
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier					
- Intérêts	595 561,291	1 775 845,690	595 565,150	1 767 274,750	2 361 459,902
TOTAL	746 728,851	2 307 581,535	871 798,813	2 749 003,420	3 593 834,784

3.2 - Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30/09/2020 à 23 000 829 ,854 DT et s'analyse comme suit :

		30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	15 471 188,871	5 990 107,248	5 983 590,478	18,21%
Disponibilités	(2)	7 529 640,983	12 570 633,063	8 762 836,149	8,86%
Total		23 000 829,854	18 560 740,311	14 746 426,627	27,08%

(1) Placements monétaires :

A- certificats de dépôt

Emetteur	Taux de Rémunération	durée /J	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2020	% de l'Actif
UBCI	6,79%	20	16/09/2020	4 984 967,816	4 996 231,332	5,88%
UBCI	6,79%	20	18/09/2020	1 993 987,126	1 997 890,340	2,35%
UBCI	6,79%	20	28/09/202	996 993,563	997 443,087	1,17%
UBCI	6,79%	20	28/09/2020	1 993 987,126	1 994 886,174	2,35%
UBCI	6,79%	20	29/09/2020	2 990 980,689	2 991 879,568	3,52%
UBCI	6,79%	20	30/09/2020	2 492 483,908	2 492 858,370	2,93%
Total placement certificats de dépôt (*)				15 453 400,228	15 471 188,871	18,21%

(*) Les placements monétaires de l'Union Financière Alyssa Sicav incluent des certificats de dépôt émis par l'UBCI et garantis par la Banque de Tunisie pour une valeur de 7 479 624,112 DT. Conformément à la correspondance du CMF n°20-3590, lesdits titres ont été pris en compte pour la détermination du ratio de l'organisme émetteur prévu par l'article 29 du code des Organismes de Placements Collectifs.

(2) Disponibilités :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Dépôts à terme	0,000	4 500 000,000	0,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	0,000	10 224,218	0,000
Intérêts courus/DAV (POT)	153 131,890	128 773,428	107 870,491
Avoirs en banque	7 376 509,093	7 931 635,417	8 654 965,658
Total	7 529 640,983	12 570 633,063	8 762 836,149

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	0,000	0,000	4 656,033	4 656,033
Intérêts des certificats de dépôt	94 832,711	238 457,008	66 693,053	178 908,438	213 856,242
Intérêts sur les avoirs bancaires	183 305,135	494 579,012	176 647,015	496 648,100	668 715,518
TOTAL	278 137,846	733 036,020	243 340,068	680 212,571	887 227,793

3.3 - Créances d'exploitation :

	Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
AC3	Créances d'exploitation	0,000	0,000	0,000
	Intérêts Emprunts	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	* BATAM	152 326,650	152 326,650	152 326,650
	Annuité à recevoir en principal	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	* BATAM	3 703 000,000	3 703 000,000	3 703 000,000
	Différence d'estimation sur obligations	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650
	*BATAM	-3 855 326,650	-3 855 326,650	-3 855 326,650

3.4 - Autres Actifs:

	Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
AC4	Autres Actifs	13,311	0,000	0,000
	RS sur achats obligations des Sociétés	13,311	0,000	0,000

3.5 - Opérateurs créditeurs :

	Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	597 117,571	495 562,959	185 670,795
	Frais de gestionnaire	42 952,636	44 675,015	42 291,685
	Frais de dépositaire	81 923,928	67 263,182	20 630,091
	Frais des distributeurs	472 241,007	383 624,762	122 749,019

3.6 - Autres créditeurs divers :

	Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
PA 2	Autres créditeurs divers	29 827,281	23 057,204	91 151,979
	Etat, retenue à la source,	0,000	0,000	66 354,581
	Redevance CMF	6 956,339	7 257,086	6 838,607
	Charges à payer sur l'exercice encours	22 870,942	15 800,118	17 958,791

3.7- Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	79 124 900
* Nombre de titres	791 249
* Nombre d'actionnaires	1 088
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	27 657 100
* Nombre de titres émis	276 571
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	24 283 800
* Nombre de titres rachetés	242 838
<u>Capital au 30/09/2020</u>	
* Montant en nominal	82 498 200
* Nombre de titres	824 982
* Nombre d'actionnaires	998

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2020 au 30/09/2020 s'élève à 2 561 982,199 Dinars.

Le nombre de titres d'ALYSSA SICAV au 30/09/2020 est de 824 982 contre 791 249 au 31/12/2019.

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>78 465 017,581</u>	<u>78 465 017,581</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>27 657 100,000</u>	<u>27 657 100,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-24 283 800,000</u>	<u>-24 283 800,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>756,449</u>	<u>2 486 442,857</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	27 939,780	27 939,780
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000
- Frais de négociations de titres	-5,319	-5,319
- Régularisation des sommes non distribuables	-27 178,012	-27 178,012
- Sommes distribuables		2 485 686,408
Montant fin de période au 30/09/2020	81 839 074,030	84 324 760,438

3.8- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2020 s'élèvent à 2 485 686,408DT contre 3 297 760,658DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	652,763	700,382	645,399
Résultat d'exploitation	2 401 078,266	2 732 026,537	3 569 296,374
Régularisation du résultat d'exploitation	83 955,379	-56 886,373	-272 181,115
Total	2 485 686,408	2 675 840,546	3 297 760,658

3.9- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre ALYSSA SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	188 572,549	551 644,436	196 134,199	605 368,557	791 039,355
Rémunération du gestionnaire	42 952,636	125 652,349	44 675,015	137 889,510	180 181,196
Rémunération du dépositaire	20 952,508	61 293,837	21 792,691	67 263,182	87 893,273
Rémunération des distributeurs	124 667,405	364 698,250	129 666,493	400 215,865	522 964,886

3.10- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Libellé	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	29 884,236	87 894,853	30 068,551	91 820,897	120 726,848
Redevance CMF	20 952,508	61 293,837	21 792,691	67 263,182	87 893,273
Abonnement des charges budgétisées	8 931,728	26 601,016	8 275,860	24 557,715	32 833,575

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.07.20 au 30.09.20	Période du 01.01.20 au 30.09.20	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	8 931,728	26 601,016	8 275,860	24 557,715	32 833,575
Taxes	2 386,741	7 108,338	1 972,238	5 852,402	7 824,640
Frais bancaires	30,904	92,038	35,008	103,882	138,890
Publication BO CMF	378,557	1 127,442	328,881	975,919	1 304,800
Honoraires CAC	1 704,564	5 076,636	1 709,259	5 072,041	6 781,300
Frais AGO et publications	1 414,569	4 212,956	1 205,816	3 578,128	4 783,945
Jetons de Présence	3 016,393	8 983,606	3 024,658	8 975,343	12 000,000

4. Rémunérations gestionnaire, dépositaire et distributeurs :

4-1 Rémunération du gestionnaire

- L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle ALYSSA SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,105% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Cette rémunération est devenue à partir du 03-10-2016, au taux annuel de 0.155% TTC, de l'actif net de Alyssa SICAV, puis 0.205%TTC à partir du 1er janvier 2017.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'ALYSSA SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour et réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles ALYSSA SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,595% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.